

Ministry of Education

Office of the ADM  
Financial Policy and Business Division  
900 Bay Street  
20th Floor, Mowat Block  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des  
opérations  
900, rue Bay  
20<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
Toronto ON M7A 1L2



2016: B14

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'Éducation  
Secrétaires/trésorières et trésoriers des administrations  
scolaires

**EXPÉDITEUR :** Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des opérations

**DATE :** le 12 août 2016

**OBJET :** **Modifications en cours d'année aux règlements sur le  
financement des subventions pour les besoins des  
élèves pour les années scolaires 2011-2012, 2012-  
2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017**

---

Je vous informe par la présente que le lieutenant-gouverneur en conseil a apporté des modifications en cours d'année aux règlements sur le financement de l'Éducation. Ces modifications concernent les règlements sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) des années scolaires 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, et prennent effet immédiatement.

Ces modifications fourniront aux conseils scolaires :

- les subventions annoncées récemment pour les immobilisations prioritaires, le regroupement scolaire, la réfection et l'amélioration de l'état des écoles, les locaux destinés à la garde d'enfants, le financement de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein et des terrains prioritaires afin de leur permettre de bâtir des écoles neuves qui répondent à la croissance; de regrouper les écoles au moyen de rénovations, de modernisation et de nouveaux locaux; de réparer et d'entretenir les écoles; de bâtir de nouvelles places en garderie dans les écoles neuves; de répondre aux besoins financiers liés aux installations pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein et de soutenir les acquisitions de bien-fonds.
- des modifications techniques qui corrigent le libellé ou les montants des tableaux dans les règlements existants afin de respecter l'orientation politique

actuelle. Cela comprend la mise à jour des tableaux financiers des immobilisations pour indiquer les approbations additionnelles et permettre de terminer les travaux de construction des projets approuvés antérieurement, le cas échéant.

## Modifications

1. Règl. de l'Ont. 160/11, Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2011-2012 du conseil scolaire en vertu de la *Loi sur l'éducation*
  - SBE de 2011-2012 – Tableau 27.1 (Somme liée aux programmes d'immobilisations regroupés)
2. Règl. de l'Ont. 136/12, Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2012-2013 du conseil scolaire en vertu de la *Loi sur l'éducation*
  - SBE de 2012-2013 – Tableau 25.2 (Subventions pour les immobilisations prioritaires)
3. Règl. de l'Ont. 120/13, Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2013-2014 du conseil scolaire en vertu de la *Loi sur l'éducation*
  - SBE de 2013-2014 – Tableau 27.0.1 (Subventions pour les immobilisations prioritaires)
4. Règl. de l'Ont. 76/14, Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2014-2015 du conseil scolaire en vertu de la *Loi sur l'éducation*
  - SBE de 2014-2015 – Tableau 25.2 (Subventions pour les immobilisations prioritaires)
  - SBE de 2014-2015 – Tableau 25.3 (Acquisitions de bien-fonds pour les immobilisations prioritaires)
5. Règl. de l'Ont. 195/15, Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2015-2016 du conseil scolaire en vertu de la *Loi sur l'éducation*
  - SBE de 2015-2016 – Tableau 24.1 (Investissement pour la réfection des écoles)
  - SBE de 2015-2016 – Tableau 29 (Amélioration de l'état des écoles)
  - SBE de 2015-2016 – Tableau 30.1 (Subventions pour les immobilisations prioritaires)
  - SBE de 2015-2016 – Tableau 30.2 (Acquisitions de bien-fonds pour les immobilisations prioritaires)
  - SBE de 2015-2016 – Tableau 30.3 (Subventions pour les installations destinées à la garde d'enfants)
  - SBE de 2015-2016 – Tableau 31 (Subventions pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein)

6. Règl. de l'Ont. 215/16 Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2016-2017 du conseil scolaire en vertu de la *Loi sur l'éducation*

### **Sommes liées aux programmes d'immobilisations regroupés, subventions pour les immobilisations prioritaires et les achats de bien-fonds pour les immobilisations prioritaires**

La mise à jour de la somme liée aux programmes d'immobilisations regroupés, des subventions pour les immobilisations prioritaires et les achats de bien-fonds pour les immobilisations prioritaires reflète les projets nouvellement approuvés pour les immobilisations prioritaires, le regroupement des écoles et les achats de terrains. Ces modifications représentent les approbations de financement antérieures et permettront aux conseils scolaires de commencer la planification et les travaux de construction des projets d'immobilisation prioritaires dans le cadre du regroupement scolaire, y compris la construction ou l'achat d'écoles, la construction d'ajouts, les travaux importants de rénovation ou de remise en état d'écoles existantes ainsi que l'achat de terrains.

### **Maternelle et jardin d'enfants à temps plein**

Une modification au règlement sur les SBE de 2015-2016 met à jour le financement des installations de maternelle à temps plein du *Tableau 31 – Montant maximum de la somme liée aux installations pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein*. Cette mise à jour représente le financement approuvé pour les dépenses en immobilisations des conseils pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein.

Une modification au règlement sur les SBE de 2016-2017 met à jour le financement fourni pour la maternelle et le jardin d'enfants selon le *Tableau 35 – Montant maximal de la somme liée aux installations pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein*. Cette mise à jour reflète le financement approuvé pour les dépenses liées à la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein des conseils.

### **Nouvelles installations destinées à la garde d'enfants**

En avril 2015, le gouvernement a annoncé un nouvel investissement de 120 millions de dollars sur trois ans pour la construction de nouvelles places de garderie dans les écoles. Cet investissement dans les installations majeures pour la garde d'enfants dans les écoles facilitera l'accès aux garderies autorisées et établira une politique globale sur la garde d'enfants qui s'harmonise avec les politiques sur les installations scolaires. Il comble également le manque actuel de politique relative aux installations de garde d'enfants et répond également aux préoccupations exprimées par les conseils scolaires, les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) concernant le besoin de créer de nouvelles places dans les cas où les projets d'aménagement ne sont pas réalisables, mais que la demande de service de garde reste élevée. Ces modifications comprennent un nouveau financement pour chaque projet approuvé selon la note de service 2015 : B11, Financement de projets d'immobilisations pour la construction de nouveaux locaux pour la garde d'enfants, communiquée le 26 mai 2015. Elles visent à s'assurer que les SBE de 2015-2016 représentent bien les nouveaux fonds alloués par

projet et qu'elles comprennent le nombre prévu de locaux et de places de garde d'enfants à créer.

## **Investissement pour la réfection des écoles et amélioration de l'état des écoles**

En juillet 2016, le gouvernement a annoncé aux conseils scolaires un financement additionnel de 1,1 milliard de dollars destiné à la réfection des écoles pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 afin d'assurer l'entretien et le bon état des écoles. Ce financement supplémentaire fait suite au retard reconnu dans le cadre du programme d'évaluation de l'état des écoles du ministère et au besoin continu d'entretenir et de réparer régulièrement les écoles. Il vise à donner aux conseils la possibilité d'effectuer des travaux de réfection supplémentaires dans les écoles existantes cet été et de répondre aux besoins urgents en construction qui auraient sinon été reportés.

Une modification au règlement des SBE de 2015-2016 met à jour le financement de la réfection des écoles selon le *Tableau 24.1 – Sommes liées à la réfection des écoles*. Cette mise à jour reflète le financement fourni aux conseils scolaires pour la réfection des écoles et le libellé correspondant pour présenter le nouveau tableau. D'autre part, une modification au règlement SBE de 2015-2016 met à jour le financement de l'amélioration de l'état des écoles selon le *Tableau 29 – Somme liée à l'amélioration de l'état des écoles*. Cette mise à jour reflète le financement fourni aux conseils pour améliorer l'état des écoles.

Pour en savoir plus sur ces modifications, veuillez contacter :

<b>Direction</b>	<b>Personne-ressource</b>	<b>Téléphone et courriel</b>
Financement des immobilisations	Grant Osborn	416 325-1705 <a href="mailto:grant.osborn@ontario.ca">grant.osborn@ontario.ca</a>
Politiques sur la petite enfance	Shannon Fuller	416 314-8241 <a href="mailto:shannon.fuller@ontario.ca">shannon.fuller@ontario.ca</a>

*Original signé par :*

Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des opérations

c. c. : Surintendants des affaires et des finances